



## Une assurance permanente à prime fixe pour plus de tranquillité

La *Protection 100 % Pure* couvre vos besoins en assurance vie pendant toute votre vie. Avec ce produit unique, vous n'avez **aucune mauvaise surprise** puisque le montant de vos primes reste le même tant que votre contrat demeure en vigueur.

Grâce aux **garanties complémentaires** que vous pouvez intégrer à votre protection, vous avez la certitude de profiter d'une véritable tranquillité d'esprit, peu importe les événements de la vie.

- > **Garantie en cas de mort accidentelle et mutilation**
- > **Garantie d'assurabilité**
- > **Exonération des primes en cas d'invalidité ou de décès du preneur**
- > **Rente d'invalidité**
- > **Avenant Source, revenu mensuel pour vos proches**
- > **Avenant temporaire fixe**
- > **Avenant d'assurance pour enfants**
- > **Avenant fracture accidentelle**
- > **Avenant de maladies graves temporaire fixe 20, 25, 30 et 35 ans**

### L'Avantage successoral gratuit\*

Cette garantie prévoit le remboursement **d'honoraires et de frais juridiques allant jusqu'à 1 000 \$<sup>1</sup>**, pour la durée du contrat, s'ils sont liés à la liquidation de la succession de l'assuré, à la vérification de son testament ou liés à un régime de protection du majeur pour l'assuré ou à son mandat en cas d'inaptitude.

<sup>1</sup> Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.  
\* Offert dans la province de Québec seulement.

### Parce que ça n'arrive pas qu'aux autres...

Vous pouvez bonifier votre couverture en choisissant l'**option de protection en cas de maladie grave**. Cette protection prévoit le versement d'une prestation égale à 50 % du capital assuré si vous êtes atteint d'une des maladies suivantes<sup>1</sup>:

- > accident vasculaire cérébral;
- > cancer pouvant entraîner la mort;
- > crise cardiaque.

À la suite du paiement de cette prestation, le capital assuré de la *Protection 100 % Pure* est réduit d'autant.

L'option de protection en cas de maladie grave inclut également le **service d'assistance Best Doctors®**.



Le présent dépliant n'est pas un contrat, il est seulement destiné à donner un aperçu de la protection. La police d'assurance que vous recevrez en souscrivant cette protection régira les aspects spécifiques. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique.

## Et si vous nous laissiez penser à vous?

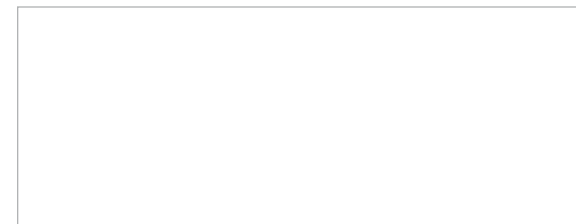
**Fidèle à ses origines mutualistes**, La Capitale est une institution financière de confiance, présente partout au Canada. Nous vous proposons des produits et services à **valeur ajoutée** afin de faciliter votre planification financière.

À La Capitale, nous sommes à l'écoute de vos besoins et de vos préoccupations. Pour des **solutions avantageuses** et **flexibles** en harmonie avec votre présent et qui vous aident à façonner votre avenir, communiquez avec nous sans tarder ou visitez notre site Internet.

[www.lacapitale.com](http://www.lacapitale.com)



ASSURANCES • ÉPARGNE • PRÊTS • RETRAITE



Dans le but de vous informer sur les produits et services offerts par les entreprises du groupe La Capitale, vos nom, adresse et numéro de téléphone sont inscrits dans le fichier-clients de La Capitale. La plupart des clients apprécient cette information. Si vous désirez que vos coordonnées en soient retirées, veuillez nous en aviser par écrit au 625, rue Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 2G5.



100%

K001 (05-2010)

Assurance temporaire fixe jusqu'à 100 ans



## Protection 100 % Pure



Et si vous mettiez vos **proches** à l'**abri** la vie durant?

**Protégez à faible coût la stabilité financière de vos proches**

### Simple et abordable

La Capitale vous propose le meilleur des mondes avec la *Protection 100 % Pure*. En l'intégrant à votre stratégie financière, vous profiterez de tous les avantages de ce produit d'assurance vie à **valeur ajoutée**. Avec la *Protection 100 % Pure*, vous bénéficiez du **faible coût** d'une assurance temporaire fixe jusqu'à 100 ans, sans ses inconvénients. Grâce aux **valeurs ajoutées** suivantes, vous pourriez :

- > **Récupérer 100 % des primes payées**<sup>1,2</sup> à compter de la 10<sup>e</sup> année sous forme d'assurance libérée, si vous souhaitez cesser le paiement de vos primes.
- > **Récupérer en argent**, sous forme de valeur de rachat, **50 % des primes payées**<sup>1</sup> lors de l'annulation de votre contrat, à partir de 75 ans<sup>3</sup>.

Contrairement aux autres protections temporaires fixes jusqu'à 100 ans, avec la *Protection 100 % Pure*, si vous souhaitez cesser de payer ou mettre fin à votre contrat, **vous ne perdez pas tout...**

## *Protection 100 % Pure* Et si vous **profitez** de ce qui **différencie** La Capitale?

Toutes les raisons sont bonnes de faire affaire avec La Capitale, particulièrement parce que nous vous proposons des avantages concurrentiels qui font toute notre différence !

### L'assurance libérée réduite : un avantage de plus pour vous

Une particularité propre à la *Protection 100 % Pure* est qu'elle vous offre la possibilité de bénéficier d'un **capital assuré réduit** et **libéré du paiement des primes** à compter de la 10<sup>e</sup> année.

#### **Vous souhaitez cesser le paiement de vos primes à compter de la 10<sup>e</sup> année pour quelque raison que ce soit ?**

Avec La Capitale, vous **récupérez l'argent investi**<sup>1</sup> dans votre protection au fil des ans. Vous obtiendrez à ce moment un contrat d'assurance<sup>2</sup> avec un capital assuré équivalant au total des primes que vous aurez payées<sup>1</sup> – jusqu'à un maximum de 75 % de votre capital assuré initial. Ce capital sera remis à vos bénéficiaires au moment de votre décès.

#### **Vous bénéficiez ainsi d'une assurance réduite sans continuer à payer de primes.**



### Une valeur de rachat qui arrive à point

Lors de l'annulation du contrat à compter de 75 ans<sup>3</sup>, La Capitale vous donne droit à une valeur de rachat. Cette valeur de rachat représente un montant correspondant à 50 % des primes que vous aurez payées<sup>1</sup> jusque-là sans toutefois excéder 50 % de votre capital assuré initial.

#### **Grâce aux valeurs de rachat, vous pourriez, par exemple :**

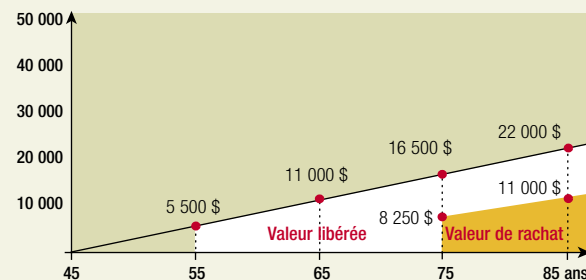
- > **Donner** vie à l'un de vos projets.
- > **Faire** le voyage dont vous rêviez depuis longtemps.
- > **Protéger** votre qualité de vie en cas de problème ou de maladie.
- > **Aider** financièrement vos enfants.
- > **Payer** les études de vos petits-enfants.
- > **Rafraîchir** votre décor.

### D'autres bonnes raisons de choisir la *Protection 100 % Pure*

En plus de vous procurer une couverture la vie durant, la *Protection 100 % Pure* comporte des avantages de taille :

- > Elle vous protège en cas de **perte d'autonomie totale** et vous donne accès, de votre vivant, à un montant équivalant à 50 % de votre capital assuré, jusqu'à un maximum de 200 000 \$<sup>4</sup>.
- > Elle vous permet de **constituer un héritage** pour vos proches.
- > Elle assure un **revenu régulier** à votre conjoint à la suite de votre décès et lui permet ainsi de maintenir le même niveau de vie.

#### Exemple pour une personne de 45 ans avec un capital assuré de 50 000 \$ et une prime de 550 \$<sup>1</sup>



**Valeur libérée :** À partir du 10<sup>e</sup> anniversaire du contrat d'assurance, possibilité de profiter d'un capital assuré réduit et libéré de primes correspondant à 100 % des primes payées, excluant les frais fixes annuels, les primes des garanties complémentaires et, le cas échéant, toute surprime, sans toutefois excéder 75 % du capital assuré initial.

**Valeur de rachat :** Lors de l'annulation du contrat à partir de 75 ans (minimum 10 ans de détention du contrat), possibilité de bénéficier d'une valeur de rachat correspondant à 50 % des primes payées, excluant les frais fixes annuels, les primes des garanties complémentaires et, le cas échéant, toute surprime, sans toutefois excéder 50 % du capital assuré initial.

1 Excluant les frais fixes annuels, les primes des garanties complémentaires et, le cas échéant, toute surprime.

2 Les garanties complémentaires doivent être résiliées. Le contrat d'assurance libérée ne comporte pas de valeur de rachat.

3 Minimum de 10 ans de détention du contrat.

4 Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.